



Au Conseil communal
de Lausanne
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 12 mai 2014
B. 2/121-cl - EJCS

Ouverture d'un compte d'attente

Constructions scolaires : mesures d'urgence pour les rentrées scolaires 2014-17 et études préalables pour optimiser l'utilisation et l'extension des sites scolaires Belvédère-Croix-Rouges et Béthusy.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Sauf événement non prévisible, les locaux scolaires existants permettront d'assurer la rentrée 2014.

La croissance démographique et le développement de nouvelles habitations nécessitent quant à elles d'ajuster la stratégie en matière de planification des locaux nécessaires pour les rentrées 2015 et 2016. A cet effet, il est proposé, d'une part, d'examiner en priorité les possibilités constructives sur différents sites portant des pavillons plus que cinquantenaires, nécessitant un remplacement dans les meilleurs délais ; et d'autre part, pour les sites scolaires Belvédère-Croix-Rouges et Béthusy, de procéder à une étude préalable permettant de déterminer les potentialités d'augmentation de la capacité des sites.

Les études préalables nécessitent l'ouverture d'un compte d'attente. Ces études permettront le lancement des appels d'offres pour des pavillons modulaires et la préparation de concours d'architectes.

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 (adopté en 2013) prévoit un crédit de 8 millions (à voter en 2014) pour le remplacement et la construction de nouveaux locaux scolaires et parascolaires, et de 5 millions (à voter en 2014) pour la valorisation du site Belvédère-Croix-Rouges. Pour le surplus, un crédit cadre de 15 millions (à voter en 2016) est inscrit en vue de réaliser divers assainissements, et la Municipalité a décidé – dans le cadre du bouclage des comptes 2013 – de constituer une provision de 8 millions, centrée sur l'efficacité énergétique des bâtiments. De sorte que la présente démarche favorise à la fois une approche globale et les compensations internes, pour demeurer à l'intérieur de ce cadre.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

A titre d'information les études porteront sur les objets suivants:

A – Vers-chez-les-Blanc : création d'un pavillon scolaire durable avec 4 locaux

La création d'un pavillon scolaire durable et de qualité « type Bois- Gentil » s'avère être la solution permettant de répondre rapidement à la demande de locaux nécessaires tant pour le secteur scolaire que parascolaire. Ceci d'autant plus que dans ce quartier, la croissance démographique marque le pas et qu'on pourrait atteindre sous peu le palier maximum. Un examen *prima facie* du droit du sol par le Service d'architecture montre que la construction d'un pavillon est envisageable et une réalisation possible pour la rentrée d'août 2015. Il est en outre pertinent d'examiner le potentiel de l'entier de la zone d'utilité publique, en consultant les autres services occupant des bureaux, afin de pouvoir doter ce « campus scolaire » d'une salle de gymnastique.

B – Sallaz – Fiches : implantation d'un module transitoire à évaluer et réaliser entre les sites de la Sallaz et Fiche Nord

En attendant la construction de la future école des Fiches, pour laquelle un concours d'architecture sera annoncé au printemps 2014, il est nécessaire d'examiner l'implantation d'une structure pavillonnaire d'au moins 2 classes sur le site de La Sallaz ou au lieu-dit Fiche Nord.

C – Eglantine : remplacement des 4 classes en module provisoire type Portakabin par le rehaussement du bâtiment existant (4-5 classes)

Trois modifications qui nécessitent des études d'ingénieurs et d'architectes sont envisagées pour ce complexe scolaire. La première concerne le projet de rehausser le bâtiment existant permettant ainsi la création de 5.5 classes, un bureau, l'agrandissement nécessaire de la salle des maîtres et la création d'un ascenseur. La deuxième porte sur la création d'un APEMS au rez, avec un bureau. La troisième permettra de déplacer les Portakabin et de rénover le terrain de sport.

D - Béthusy: remplacement du pavillon existant, comprenant 4 classes, par une nouvelle construction pavillonnaire durable de 6 classes ; et examen du potentiel global du site

Une salle de gym (VD3) et un APEMS de 60 places sont actuellement en construction. Pour la suite, il est prévu:

- phase I : l'étude générale sur la possibilité de construire un ensemble pavillonnaire, par exemple à l'est du terrain de sport, situé entre le bâtiment A et le bâtiment D. Ceci afin de pouvoir remettre à disposition de l'établissement primaire de Mon-Repos le 3^{ème} étage de son collège, actuellement occupé par 6 classes de l'établissement secondaire de Béthusy ;

- phase II : le remplacement du pavillon scolaire de 4 classes datant des années 60, qui se trouve sur la cour sud, par de nouveaux modules pavillonnaires permettant d'offrir au moins 6 classes, étant entendu qu'il est nécessaire de disposer de nouvelles classes pendant ce chantier.

E- Belvédère – Croix-Rouges : études en vue de l'optimisation du site et en particulier le remplacement des 3 pavillons scolaires

Pour faire face aux besoins nouveaux, le Service des écoles primaires et secondaires et le Service d'architecture ont d'abord envisagé d'ajouter un étage de classes (6) sur le toit plat du collège des Croix-Rouges. Les Monuments historiques ont cependant émis un préavis négatif, le bâtiment étant en classe II. Dès lors, la Municipalité propose d'étudier les potentialités de densification de l'ensemble de ce vaste site, pour l'essentiel classé, avec un accent prioritaire sur le remplacement des pavillons.

Afin de procéder aux études préliminaires décrites ci-dessus, pouvant être confiées si nécessaire à des bureaux spécialisés, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente dont le montant s'élève à fr. 350'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui a donné son accord.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz



Le secrétaire:
Sylvain Jaquenoud

